

FORMULAIRE 44

Certificat de cession
(paragraphe 63(6) de la Loi)

District de
N° division
N° cour
N° dossier

Dans l'affaire de la faillite de :

Débiteur

Syndic

Administration _____

Date de faillite :
Ouverture de la faillite :
Assemblée des créanciers :
Président :

Garantie :

Personne désignée :

CERTIFICAT DE CESSION - Article 63

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- une proposition à l'égard du débiteur susmentionné a été déposée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- ladite proposition, bien qu'elle ait été acceptée et approuvée, a été annulée par le tribunal et le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir, sans délai, une garantie pour la somme susmentionnée;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra plus tard demander le séquestre officiel.

Date:

Séquestre officiel